

L'Aventure en Anciennes

www.laventureenanciennes.com

8^{eme} RAID : PORTUGAL 2012

du 1^{er} au 10 juin 2012



DOSSIER D'INSCRIPTION

Association loi 1901, déclarée à la Préfecture du Val de Marne.
144, avenue de Stalingrad - 94240 L'HAY LES ROSES



L'Aventure en Anciennes

www.laventureenanciennes.com

8^{eme} RAID PORTUGAL 2012

FICHE D'INSCRIPTION

CATEGORIE DE VEHICULE : AUTO MOTO

MARQUE :	MODELE :	1 ^{ERE} MISE EN CIRCUL :
IMMATRICULATION :	CARROSSERIE :	PUISSANCE FISCALE :

PARTICIPANTS

	PILOTE	COEQUIPIER
NOM		
Prénom		
Date de naissance		
Adresse		
Code postal		
Ville		
Téléphone domicile		
Téléphone bureau		
Portable utilisé sur le raid		
Adresse mail		
CI ou PASSEPORT N°		
date de validité		
lieu d'obtention		
PERMIS DE CONDUIRE N°		
lieu d'obtention		
GROUPE SANGUIN		
Personnes à prévenir en cas d'urgence		
	Tél.	Tél.

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche d'inscription. Après avoir lu et approuvé le règlement du 8^{eme} RAID PORTUGAL 2012, je décharge les organisateurs de toute responsabilité découlant de l'usage de mon véhicule pour tous dommages corporels ou matériels, causés au tiers ou à eux-mêmes quelles qu'en soit la cause et les conditions.

Fait à :

le :

Signature du pilote :

A RENVoyer A : L'AVenture en Anciennes – Christian Mommayou – 1132, Chemin du Carreyrat – 82000 Montauban

OBLIGATOIRE POUR VALIDER L'ENGAGEMENT : Joindre à votre fiche d'inscription :

- une photo du véhicule et une photocopie de la carte grise,
- une photo d'identité de tous les occupants du véhicule avec le nom des personnes et une photocopie de leur pièce d'identité.



L'Aventure en Anciennes

www.laventureenanciennes.com

8^{eme} RAID PORTUGAL 2012

ECHEANCIER par EQUIPAGE

A RENVoyer AVEC LE BULLETIN D'INSCRIPTION ET LE 1^{ER} VERSEMENT AVANT LE 15 MARS 2012

NOM DE L'EQUIPAGE : _____

COÛT TOTAL

	Prix	Nombre	Total
Participants raid IRLANDE	1 150,00 €	x	= €
Cotisation L'Aventure en Anciennes (Une par participant)	30,00 €	x	= €
COÛT TOTAL			= €

ECHEANCIER

VERSEMENTS	%	MONTANT	DATE DE REGLEMENT
A l'inscription pour validation de l'engagement	50%	€	
Avant le 15 mai 2012	50%	€	

Le règlement est à effectuer par chèque bancaire à l'ordre de L'Aventure en Anciennes.

Si vous le souhaitez, vous pouvez régler la totalité à l'inscription.

Une facture vous sera envoyée dès que votre compte sera soldé.

La fiche d'inscription, l'échéancier et le chèque sont à envoyer, en courrier simple, à :

**L'Aventure en Anciennes
Christian MOMMAYOU
1132, chemin du Carreyrat
82000 MONTAUBAN**



8^{ème} RAID PORTUGAL 2012

REGLEMENT DE PARTICIPATION

1. DEFINITION

L'Association l'Aventure en Anciennes, définie ci-après sous le nom de Comité d'Organisation, organise un raid en véhicules anciens et dénommé :

« 8^{ème} RAID PORTUGAL 2012 »

Ce raid est ouvert à tous.

2. DATE

Ce raid se déroulera du **vendredi 1^{er} juin au dimanche 10 juin 2012**.

Le regroupement pour le départ aura lieu le vendredi 1^{er} juin à Biarritz, où les vérifications techniques et administratives y seront effectuées.

Le retour aura lieu le dimanche 10 juin à Biarritz.

3. CIRCUIT

Le circuit proposé est ouvert à tous types de véhicules (autos et motos) définis à l'article 6, et se déroulera sur des routes goudronnées ne présentant pas de difficulté.

Il sera tracé sur des voies officielles et cartographiées. Un carnet de route sera fourni.

4. REPAS, HEBERGEMENT

Le droit d'engagement comprend l'hébergement en demi-pension (excepté pour la soirée libre) dans des hôtels confortables sur tout le parcours.

Il ne comprend pas les déjeuners et les boissons.

5. DEROULEMENT DU RAID

Le 8^{ème} RAID PORTUGAL 2012 n'est en aucun cas une course de vitesse. Entre le départ et l'arrivée de chaque étape, toutes notions de compétition et de chronométrage sont exclues. Il n'y aura donc aucun classement.

Les participants ont obligation de respecter les consignes de sécurité données par le Comité d'Organisation et de respecter scrupuleusement le code et la signalisation routière.

Le Comité d'Organisation insiste sur l'attention toute particulière qui devra être votre lors des traversées de villes ou de villages, et sur certaines petites routes sinueuses du Portugal.

6. VEHICULES ADMIS

Le 8^{ème} RAID PORTUGAL 2012 est ouvert aux autos et motos de plus de 20 ans d'âge, sauf cas particulier en accord avec le Comité d'Organisation.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser tout véhicule à l'inscription sans avoir à motiver sa décision.

7. CONTROLE TECHNIQUE DU VEHICULE

Chaque véhicule devra répondre aux règles en vigueur relatives aux véhicules automobiles et motos et au Code de la route. Les concurrents devront présenter un contrôle technique en cours de validité.

Ce contrôle technique est obligatoire et devra être présenté aux vérifications techniques et administratives.

De plus, il est rappelé que les petites routes sinueuses au Portugal peuvent être dangereuses, et il est fortement recommandé de porter une attention très particulière sur le système de direction et de freinage du véhicule, ainsi que sur l'état des pneumatiques.

En dehors d'une bonne révision mécanique et notamment des organes de sécurité, aucune préparation spécifique n'est nécessaire.

8. PARTICIPANTS

Le nombre de participants est libre dans chaque véhicule à condition de ne pas dépasser la capacité légale de passagers telle qu'indiquée sur la carte grise. Toutefois, nous attirons votre attention sur ce nombre pour le problème lié à la surcharge (passagers et emport de bagages) que cela génère. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser tout participant à l'inscription sans avoir à motiver sa décision.

9. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

Chaque participant devra présenter, au cours des vérifications administratives :

- Carte d'identité ou passeport en cours de validité.
- Permis de conduire, au moins pour le conducteur.

Chaque véhicule devra être présenté avec les documents suivants :

- Carte grise ou certificat d'immatriculation en règle.
- Carte verte et attestation d'assurance.
- Certificat de contrôle technique en cours de validité.

10. EQUIPEMENT INDIVIDUEL-SECURITE

Chaque véhicule devra être obligatoirement équipé de :

- 1 téléphone portable.
- 1 carte nationale Espagne-Portugal (Michelin n° 734).
- 1 trousse de premier secours.
- 1 lampe frontale.
- 1 extincteur de 1kg minimum.

Un GPS est fortement conseillé.

11. ASSISTANCE VEHICULES

Chaque participant assure l'entretien de son propre véhicule. L'organisateur pourra proposer une aide technique, mais sous la responsabilité du participant.

L'organisateur met à disposition des participants, le soir à l'étape, de l'outillage et un mécanicien, et assure le rapatriement des éventuels véhicules en panne jusqu'à l'étape du soir.

En cas d'immobilisation d'un véhicule sur le parcours, avec impossibilité de dépannage rapide sur place, le participant devra assurer à sa charge et sous sa responsabilité le transport du véhicule jusqu'à son domicile.

12. ASSISTANCE MEDICALE

Il n'y a pas d'assistance médicale.

Chaque participant est tenu de souscrire une assurance rapatriement en cas de problème.

La responsabilité des organisateurs ne pourra être recherchée dans ce cas.

13. DROITS D'ENGAGEMENT ET CALENDRIER

Droits d'engagements :

- Engagement pour le RAID PORTUGAL 2012 : 1.150,00 € par personne.
- Cotisation Association : 30,00 € par personne.
- Date limite des inscriptions : 15 mars 2012, dans la limite du nombre d'engagements disponibles, défini à l'article 19.

Calendrier des paiements :

- Premier acompte à l'inscription : 50% du coût total.
- Solde du compte à verser avant le 15 mai 2012.

Les droits d'engagement comprennent :

- L'hébergement en chambre double avec dîner et petit-déjeuner.
- Les documents : carnet de route, autocollants, plaque de rallye, etc.

Les droits d'engagement ne comprennent pas:

- Le carburant du véhicule, les péages et éventuels frais de parking.
- L'entretien du véhicule.
- L'assurance du véhicule.
- Les frais de téléphone.
- Les repas du midi et les boissons.
- Le dîner de la soirée libre.
- Les suppléments pour chambre simple.
- Les droits d'entrée des éventuelles visites.

14. ANNULATION

En cas d'annulation d'un participant :

- Avant le 15 mars 2012, remboursement de 50% du montant perçu.
- Après le 15 mars 2012 et jusqu'au 1^{er} mai 2012, remboursement de 30% du montant perçu.
- Après le 1^{er} mai 2012, aucun remboursement ne pourra être effectué en cas d'annulation.

Le Comité d'Organisation pourra, pour des raisons de sécurité, cas de force majeure ou tout autre motif, annuler le raid. Le montant du remboursement, ou le report du raid à une date ultérieure sera déterminé au cours d'une Assemblée Générale des engagés.

15. ASSURANCE DE L'ORGANISATEUR

L'Association l'Aventure en Anciennes a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile pour ses membres, auprès de la Compagnie d'Assurance MMA, référencé 120042922 D, au titre des organismes sans but lucratif.

Cette couverture de l'Association ne couvre pas les risques dont le participant serait tenu personnellement responsable.

16. DROITS ET PUBLICITE

Le Comité d'Organisation autorise aux participants la diffusion de tous reportages, photos, images de télévision, à condition de ne pas nuire à l'image du 8^{ème} RAID PORTUGAL 2012 et à son organisateur.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'utiliser les photos, les images, les reportages du raid et de ses participants pour toute utilisation médiatique ou publicitaire.

17. PUBLICITE SUR VEHICULE

Des emplacements publicitaires seront réservés pour l'organisateur sur chaque véhicule, les dimensions et emplacements seront fournis ultérieurement. Le reste du véhicule étant libre pour toutes autres publicités.

18. POINTAGE ET RECHERCHE

Chaque véhicule portera un numéro et devra impérativement pointer à chaque départ et arrivée d'étape.

En cas de panne ou d'immobilisation, les équipages devront rester près de leur véhicule et seront invités à monter dans les véhicules d'assistance, l'organisation se chargeant du rapatriement, jusqu'à l'étape du soir, des véhicules immobilisés. En cas de refus de l'équipage, celui-ci devra signer une décharge à l'organisateur et ne fera plus partie du raid. Les frais de recherche sont assurés par l'organisateur sur le parcours désigné aux participants.

Les équipages se retrouvant sans véhicule seront répartis dans les véhicules de l'assistance ou tout autre moyen pouvant les transporter à chaque étape.

19. LIMITATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS

Le nombre d'engagés est limité à 35 équipages et 75 personnes.

20. RESPONSABILITE

Chaque participant est tenu de se conformer aux consignes du Comité d'Organisation, lequel ne peut être tenu responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente.

Chaque participant reconnaît prendre conscience des risques inhérents au caractère particulier de ce genre de manifestation et de l'éloignement des centres médicaux. Il déclare assumer ces risques et renonce à rechercher la responsabilité du Comité d'Organisation pour tout accident, vol, dommages aux biens ou aux personnes, maladie,...

Ces engagements seront opposables aux ayants-droit de chaque participant.

21. LITIGE

Pour tout règlement de litige, seul le tribunal de Paris sera compétent.

L'Aventure en Anciennes
www.laventureenanciennes.com

Association loi 1901, déclarée à la Préfecture du Val de Marne.
144 avenue de Stalingrad
94240 L'HAY LES ROSES